Image not found or type unknown

Contracter une assurance vie après le mariage

Par **bia868892**, le **16/02/2016** à **12:48**

Bonjour,

Je suis mariée et voudrais ouvrir une assurance vie dont les virements seraient personnels.
En cas de divorce, devrai je partager celle-ci?
A ce jour, je suis mariée sous le régime de base réduit aux acquêts.

Merci pour vos explications.
Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés